

Profitez de temps libéré à domicile

Pour profiter des activités de la Plateforme... ou autres !

Avec le dispositif « 42 h de répit »

Accompagnement personnalisé à domicile de votre proche :

5 euros / heure

Comment ça marche ?

Vous souhaitez pouvoir vous absenter de votre domicile pour une course, une activité, un rendez-vous... et vous ne voulez pas laisser seul votre proche atteint d'une maladie neuroévolutive ou âgé de + de 60 ans en perte d'autonomie?

Nous vous proposons la présence d'une auxiliaire de vie à votre domicile sur le créneau horaire de votre choix.

Son rôle est de proposer des activités en fonction des capacités de votre proche pendant votre absence.

Ce dispositif peut être mis en place avec l'une de nos sociétés de services partenaires ou avec la société de votre choix.

Vous bénéficiez pour cela d'un forfait de 42h par année civile que vous utilisez en fonction de vos besoins, pour un coût de 5 € par heure.

Comment en bénéficier ?

- 1) Adhérer à la plateforme des aidants PART'AGE
- 2) La plateforme PART'AGE contacte la société de service pour leur donner les informations sur votre situation.
- 3) La société de service vous contacte pour organiser et mettre en place ses interventions

Si vous êtes intéressé(e), n'hésitez pas à nous contacter par téléphone

Au 01 61 08 66 61 - 06 07 11 84 47 - par mail à l'adresse
plateforme.aidants@icsy.fr